



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du lundi 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 10

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD

Absents excusés : M. Bruno DEHAYE (pouvoir à Mme Corinne RIGAUD)

Secrétaire de séance : M. Philippe BRUCH

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 20 février 2026

Objet de la délibération : BUDGET Subventions aux associations 2026

Le maire demande au conseil municipal de fixer les subventions 2026 aux divers organismes et associations.

Les membres de l'assemblée s'accordent à privilégier les associations locales et notamment celles en relation avec les enfants de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, les choix sont arrêtés comme suit :

-Association Les parents des Petites Canailles	800€
-Association Anervedel	100€
-Association sportive collège Soutine (Saint Prest)	100€
-Comité 28 Les amis de la gendarmerie	100€
-Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers (Jouy, Maintenon, Challet)	100€
-Société de protection et de défense des animaux (SPDA)	50€
-ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	50€
-Association des amis du Compa	25€

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 2 mars 2026

Le Maire, Marie BOURGEOT

